

COMMUNE DE DANNEMOIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-huit octobre deux mille vingt et un conformément aux articles 2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de répondre à l'appel au projet de la Communauté de Communes des Deux Vallées concernant la création d'une école d'herboristerie

INFORMATIONS DIVERSES

Sont présents :

Sont Absentes représentées :

Mme Fernanda DOS SANTOS MORAIS pouvoir à Mme Laurence ALFONSO
Mme Jennifer GAUTREY pouvoir à Mme Joanna HAMONIAUX

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien KEES qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux ainsi qu'aux personnes de l'assistance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- en rajoutant deux points suivants :
- point 2 « Donner l'autorisation au Maire de saisir les domaines pour une évaluation financière des parcelles F625 et F113»
- remboursement de frais avancé par un élu dans le cadre des achats pour les festivités de Noël».

Le Conseil Municipal accepte ces modifications à l'unanimité.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance, Mme Monique PAILLET qui accepte.

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des élus du Conseil Municipal a bien pris connaissance du procès-verbal du 23/08/2021 envoyé de façon dématérialisée et précise que l'affichage réglementaire a été respecté.

Le procès-verbal du 23/08/2021 est adopté à l'unanimité.

1 – AUTORISATION DE REpondre A L'APPEL AU PROJET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES CONCERNANT LA CREATION D'UNE ECOLE D'HERBORISTERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CC2V a le projet de créer au sein de son territoire une école d'Herboristerie. Ce projet est ambitieux pour notre territoire car cette école serait la première en France.

L'idée a commencé en octobre 2020, la première tranche d'analyse des besoins et de faisabilité est lancée et un comité technique et un comité de pilotage sont créés en fin d'année 2020.

Depuis mars 2021, un plan de mise en œuvre du projet est lancé avec la recherche d'un foncier pouvant l'accueillir.

A ce jour, seule la commune de Soisy sur Ecole a répondu à l'appel de ce projet en proposant un terrain au sein des réaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à proposer la candidature de Dannemois pour la créer d'une école d'herboristerie sur la commune.

Le Conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité de proposer la candidature de Dannemois pour le projet cité au-dessus.

2 – DONNER L'AUTORISATION AU MAIRE DE SAISIR LES DOMAINES POUR UNE EVALUATION FINANCIERE DES PARCELLES F625 ET F113

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de saisir les domaines pour faire évaluer financièrement les parcelles F625 et F113 qui pourraient recevoir le projet de l'Ecole d'herboristerie.

Le Conseil Municipal après délibération accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à saisir les domaines pour une évaluation financière des parcelles F625 et F113.

3 - REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCE PAR UN ELU DANS LE CADRE DES ACHATS POUR LES FESTIVITES DE NOËL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme HAMONIAUX Joanna a avancé les frais pour les chocolats de Noël d'un montant de 113,09 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rembourser la somme correspondant à la facture des chocolats à Mme Joanna HAMONIAUX.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de rembourser Mme HAMONIAUX Joanna pour l'achat des chocolats de Noël à hauteur de 113,09 € sur présentation des factures.

La séance est levée à 20 heures 00